

IN 160 B

Initiative populaire 160 "Pour le remboursement des soins dentaires"

Jeudi 31 août 2017. Intervention de Jean-Charles Rielle pour le Groupe PS

Merci Monsieur le Président!

Mesdames et messieurs les Député-e-s, chères et chers collègues,

Vaud, Neuchâtel, Valais, Jura, Tessin et maintenant Genève! Serait-ce une préoccupation strictement latine?

L'idée d'un remboursement des soins dentaires n'est pas nouvelle en Suisse, mais elle a de la peine à convaincre politiquement. En 2006, l'ancien conseiller national vaudois Josef Zisyadis proposait une assurance obligatoire pour les traitements de base. Le Conseil fédéral avait alors jugé inutile d'entrer en matière, arguant que la santé bucco-dentaire des Suisses était suffisante!

En 2011, j'ai moi-même demandé, par une Initiative parlementaire au Conseil national, que les soins dentaires soient intégrés dans la Lamal, initiative co-signée notamment par l'actuel Conseiller d'Etat Luc Barthassat.

D'après l'Office fédéral de la statistique, en 2010 les assurances privées remboursent 4,6% des frais dentaires avec des primes souvent prohibitives. L'assurance-maladie de base (LAMal) ne rembourse que 1,4% des frais dentaires, et les prestations complémentaires 2,2%. Ce sont 89% des coûts des soins dentaires qui sont ainsi à la charge des ménages suisses.

Les dents sont la seule partie du corps humain qui échappe à la Lamal. Etonnant! Certes, il est prévu quelques remboursements des soins dentaires s'ils sont occasionnés par une maladie grave et ses séquelles ou causées par un accident.

Les pathologies bucco-dentaires ne sont-elles pas aussi urgentes que les autres pathologies de l'organisme? La pathologie bucco-dentaire, avec les caries, la parodontolyse, le déchaussement des dents, les lésions de la muqueuse buccale, les cancers oropharyngés, les autres manifestations bucco-dentaires et les traumatismes de la sphère bucco-dentaire et des maxillaires, pose un grave problème de santé publique.

Elle a un impact considérable sur les individus en termes de douleur, de souffrance, d'altérations des fonctions et de diminution de la qualité de vie. Le fardeau de cette pathologie pèse le plus lourdement sur les populations pauvres et désavantagées. La charge des maladies bucco-dentaires est particulièrement élevée chez les personnes âgées, ce qui a des conséquences néfastes sur leur qualité de vie.

Il est temps que les soins dentaires soient remboursés conformément à l'esprit de la LAMal. Notre population vieillit et faute de moyens financiers suffisants, une partie de la population se prive de soins dentaires. Or des dents en bonne santé sont essentielles à la mastication et donc à l'alimentation.

Dans un tel modèle de remboursement des soins dentaires, il ne s'agit que de traitement de base et de mesures de prévention. Sont exclus par exemple le blanchiment des dents ou la pose de facettes. Les prestations doivent être efficaces, appropriées et économiques. L'efficacité doit être démontrée selon des méthodes scientifiques. L'efficacité, l'adéquation et le caractère économique des prestations sont réexaminés périodiquement.

Ma proposition avait vu l'offensive en commission de la droite, avec le même prétexte des coûts trop élevés pour l'assurance-maladie de base et des primes qui prendraient l'ascenseur.

De même, la Société suisse d'odontologie, par son Président, m'avait alors attaqué violemment, car ils ne voulaient pas d'assurance contrôlant leurs tarifs.

Après ces 2 échecs, ce sont donc les initiatives cantonales qui prennent le relais. Comme par hasard, c'est la Romandie et le Tessin qui s'activent.

A Genève comme ailleurs, le niveau de santé bucco-dentaire est un révélateur des inégalités sociales.

Il faut le répéter, l'IN 160 vise deux objectifs fondamentaux : garantir un droit à des soins médicaux essentiels et un accès équitable à des prestations de qualité pour toutes et tous, conformément aux prescriptions de la constitution genevoise. Il s'agit par là de réduire fortement l'impact des soins dentaires sur le budget des ménages et de lutter contre les conséquences de l'exclusion, au moins partielle, des soins dentaires, de larges couches, en augmentation constante, de la population cantonale.

Je ne reviendrai pas en détail sur ce qui se fait déjà à Genève et qui a déjà un coût important. Il s'agit aujourd'hui de systématiser la prise en charge avec un souci de solidarité propre d'ailleurs à l'esprit de la Lamal.

Chères et Chers Collègues, nous avons aujourd'hui, ce jeudi, la possibilité historique d'accepter cette Initiative 160. Elle relancerait le débat au niveau national. Genève a eu le courage de l'assurance cantonale en matière de maternité, ayons ce même courage pour le remboursement des soins dentaires.

On rappellera qu'en 2000, avant la mise en place de l'assurance-maternité fédérale, le canton de Genève avait institué une assurance-maternité cantonale avec un mode de financement identique à celui proposé.

Pour rappel, l'IN 160 propose de mettre en place une assurance cantonale couvrant les soins dentaires de base qui n'entrent pas dans le catalogue de prestations de la LAMal.

Je terminerai en relevant que les auditionnés de la santé publique et de l'épidémiologie étaient en faveur d'un meilleur remboursement des soins dentaires et que les représentants genevois des dentistes rejetaient, comme leurs homologues à Berne lors de mon Initiative, cette initiative 160, craignant sans le dire une réglementation plus contraignante de leurs tarifs souvent prohibitifs, du moins pour les classes défavorisées mais aussi pour les classes moyennes voire aisées.

On sait aussi que la responsabilité individuelle a sa limite et que nous sommes tous uniques et inégaux devant la génétique et les aléas de la vie. Comme pour le diabète, l'insuffisance cardiaque et les autres maladies, la solidarité doit primer au niveau de la santé bucco-dentaire!

Le Groupe socialiste vous invite à accepter cette Initiative 160. Dans l'état actuel, il ne votera pas pour l'idée d'un contre-projet, étant persuadé, selon les échanges en Commission, qu'il n'y a aucune volonté des instances du Département d'imaginer des solutions de prise en charge du remboursement des soins dentaires et que les propositions semblent actuellement se limiter à imaginer un contreprojet extrêmement "light" voire alibi, avec la seule volonté de faire échouer l'Initiative en vote populaire.

Si un vote devait avoir lieu pour un contreprojet, notre Groupe socialiste sera attentif à ce que le contreprojet soit respectueux de l'esprit de l'Initiative.

Je vous remercie!